



**BNP PARIBAS**  
**HOME LOAN SFH**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 285 000 000 euros  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

---

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMPTES SEMESTRIELS CLOS**

**AU**

**30 JUIN 2017**

---

### Avertissement

**Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.**

**The financial statements appended to this report are neither audited by auditors (Deloitte & Associés and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders' general meeting.**

### Diffusion de l'information

**Les rapports et le prospectus d'émission de BNP Paribas Home Loan SFH sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :**

<http://invest.bnpparibas.com>

## SOMMAIRE

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU</b> <b>30 JUIN 2017</b></p>
--

### **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE4**

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS HOME LOAN SFH.....	4
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE...	5
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	9
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI .....	9
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	9
VI - PARTICIPATIONS CROISEES.....	9
VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL .....	9
VIII - DETENTION DU CAPITAL .....	10

### **RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT.....11**

I - BILAN .....	11
A) ACTIF .....	11
B) PASSIF .....	12
C) RESULTATS .....	12
D) COVER POOL .....	14
II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS.....	15
III - ENDETTEMENT.....	15

### **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES.....16**

I - RISQUE DE CREDIT .....	16
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE .....	19
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	20
IV - RISQUE OPERATIONNEL .....	22
V - RISQUE JURIDIQUE .....	23
VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	23

### **LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE..... 24**

### **ETATS FINANCIERS.....27**

# SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

## *I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE BNP PARIBAS HOME LOAN SFH*

Nous vous rappelons qu'afin d'étendre la base d'investisseurs et de pouvoir réaliser des émissions triple A (au lieu de double A) à un coût maîtrisé, le groupe BNP Paribas a décidé de créer BNP Paribas Home Loan Covered Bonds en décembre 2006 (devenue BNP Paribas Home Loan SFH en 2011 et ci-après désignée comme la « Société »).

Pour mémoire, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds était une société financière à objet exclusif, dont le capital et les droits de vote sont détenus à 99,99% par BNP Paribas et dont l'objet social était strictement limité au refinancement du Groupe BNP Paribas par l'émission d'obligations sécurisées des établissements de crédit ou « *covered bonds* » dans le cadre d'un Programme MTN dont le montant maximum est de 35 milliards d'euros.

A la suite de la promulgation de la Loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a fait une demande à l'Autorité de contrôle prudentiel afin d'être autorisée à opter pour le statut de société de financement de l'habitat (« **SFH** »). L'Autorité de contrôle prudentiel a délivré cette autorisation lors de son collège du 28 mars 2011 et BNP Paribas Home Loan SFH a opté pour ce statut le 15 juin 2011. La Société est désormais régie notamment par les dispositions des articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier ce qui ajoute au programme les principaux avantages suivants :

- une protection légalisée des futurs porteurs d'obligations de financement de l'habitat grâce (i) au bénéfice du privilège légal issu de l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, qui prévoit une affectation prioritaire des actifs au paiement des obligations de financement de l'habitat et à toute autre ressource privilégiée, et (ii) à un meilleur traitement des créanciers privilégiés en cas de faillite avec (a) un paiement des échéances du passif privilégié aux dates contractuelles avant tous les autres créanciers de la Société, (b) l'absence de nullité des actes passés par la Société pendant la période suspecte, et (c) l'impossibilité d'étendre une éventuelle faillite de BNP Paribas à la Société ;
- compte tenu de cette protection légalisée, la conformité du programme aux directives européennes permettant une augmentation de la limite d'investissement sur un même émetteur à (i) 25% pour les OPCVM et (ii) 40% pour les entreprises d'assurance, au lieu de 5% seulement actuellement<sup>1</sup> ;
- l'éligibilité de la Société aux opérations de financement auprès des banques centrales (avec, notamment, la possibilité d'apporter en garantie les obligations de financement de l'habitat auto-détenues), en cas de besoin de liquidité, pour les émissions dites « jumbo ».

---

<sup>1</sup> Les obligations de financement de l'habitat remplissant les critères fixées par l'article 52.4 de la directive européenne 2009/65/CE (dite directive OPCVM) et par l'article 22.4 de la directive européenne 92/49/CEE (dite directive Assurances), les limites d'investissement sur la Société sont portées de 5% à 25% pour les OPCVM et de 5% à 40% pour les compagnies d'assurance.

L'ensemble de la Documentation du Programme a donc été amendé afin de se conformer au régime des sociétés de financement de l'habitat et les Agences de Notation ont maintenu la notation «AAA» du programme d'émission.

## ***II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE***

### **1. Approbation des résultats de l'exercice 2016**

L'assemblée générale annuelle du 3 mai 2017 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquels ont fait apparaître un bénéfice d'un montant de 333 318 euros.

Il est principalement composé :

- ✓ des intérêts sur comptes ordinaires pour un montant de -23 344 euros (Taux négatif) ;
- ✓ du produit du lissage des soultes sur prêts pour un montant de 20 710 267 euros ;
- ✓ de la charge du lissage des primes d'émissions pour un montant de – 18 022 224 euros ;
- ✓ des intérêts liés à la mise en place des swaps de couverture avec BNP Paribas S.A pour un montant de 4 193 555 euros en charges qui sont compensés par les intérêts des swaps miroirs de même montant ;
- ✓ des intérêts du remplacement des fonds propres et du montant gagé en couverture des émissions qui s'élèvent à - 8 358 906 euros ; (Taux négatif) ;
- ✓ des intérêts liés à la rémunération des dettes subordonnées qui s'élèvent à - 818 087 euros ;
- ✓ des intérêts liées au financement du cash collatéral qui s'élèvent à 7 039 299 euros (taux négatif) ;
- ✓ des intérêts sur prêts et emprunts s'élevant respectivement à -484 443 346 euros de charge et 484 290 740 euros de produit ;
- ✓ de la perte sur opérations de change qui s'élève à -161 euros ;
- ✓ de la provision sur l'impôt sur les sociétés s'élève à -166 265 euros.

Il a été prévu dans la convention cadre de prêt conclue entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas que cette dernière payera une « commission périodique de mise à jour des financements » pour un montant de 1 250 000 euros pour l'année 2016.

En contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de -282 046 euros correspondant à des commissions liées à des prestations de service.

Le montant des frais généraux qui s'élève à -1 836 212 euros est composé :

- ✓ des impôts et taxes au titre de l'exercice pour un montant de -61 657 euros ;
- ✓ des rémunérations d'intermédiaires pour un montant de -804 952 euros ; et
- ✓ de 85% de la commission payée au titre du Fonds de résolution unique pour - 993 603 euros, conformément à l'article 2 de décision n° 2015-CR-01 du 24 novembre 2015.
- ✓ du remboursement à recevoir du fonds de garantie des dépôts et de résolution pour 24 000 euros.

Le produit divers d'exploitation bancaire pour un montant de 993 603 euros est composé de la refacturation du Fonds de résolution unique à BNP PARIBAS conformément à la « Fee Letter » modifiée du 1er Juillet 2016.

L'assemblée générale a affecté le résultat de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale de 16 665.91 euros, la portant ainsi à 1 036 216.44 euros (en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, un vingtième du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures) ;
- non distribution de dividende au titre de l'exercice 2016; et
- solde du bénéfice distribuable de 583 103.77 euros porté en report à nouveau.

Bénéfice net de l'exercice	333 318.13 euros
Report à nouveau antérieur	266 451.55 euros
Total	599 769.68 euros
Dotation à la réserve légale	16 665.91 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	583 103.77 euros
Total	599 769.68 euros

Il est rappelé que BNP Paribas Home Loan SFH n'a pas procédé au titre de l'exercice 2015 à la distribution d'un dividende.

## 2. Emissions au cours du premier semestre

Au cours du premier semestre 2017, BNP Paribas Home Loan SFH a procédé à deux émissions auto-souscrites d'un montant de 1.500.000.000 d'euros chacune ainsi qu'à une émission syndiquée d'un montant de 500.000.000 d'euros.

Le programme d'émission pour le troisième trimestre 2017 a été autorisé par le conseil d'administration du 6 juin 2017 en vertu des dispositions de l'article R. 513-16, IV du code monétaire et financier pour un montant maximum de 2 milliards et demi d'euros, et attesté par le contrôleur spécifique.

Durant le semestre, la société a procédé au remboursement de quatre émissions arrivées à maturité :

- Série 19 (maturité 12/01/2017) pour un montant de 1.500.000.000 d'euros
- Séries 52 et 53 (maturité 24/02/2017) pour un montant de 100.000.000 et de 25.000.000 d'euros respectivement ;
- Série 58 (maturité 09/03/2017) pour un montant de 25.000.000 d'euros.

### 3. Mise à jour annuelle du programme d'émission

La Société n'a pas procédé à la mise à jour de son programme d'émission au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

### 4. Transparence

Durant le semestre la Société a publié les rapports trimestriels sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles à la clôture de l'exercice 2016 et du premier trimestre 2017 en application de l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés, et en application de l'article 13 bis du règlement no 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Cette information a également été transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ces rapports sont publiés sur le site Internet sous le lien suivant :

<https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-home-loan-sfh/regulatory-reports-base-prospectus-home-loan-sfh>

La Société a transmis à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport annuel pour 2016, ainsi que la déclaration relative aux obligations de transparence.

La Société a également transmis à l'ACPR, conformément à la réglementation applicable, à la fin de chaque trimestre, une déclaration comprenant les éléments suivants :

- le ratio de couverture mentionné à l'article R. 513-8 du code monétaire et financier ;
- les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier ;
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs considérés à l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10 ainsi que ses modalités d'évaluation ; et
- l'estimation de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et des prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices, ainsi que leurs modalités d'élaboration, mentionnée à l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10.

Fin juin 2017, BNP Paribas Home Loan SFH a remis à l'ACPR sa déclaration trimestrielle au 31 mars 2017 attestant que :

- le ratio de couverture est de 117,44%,
- les besoins de trésorerie à 180 jours sont couverts,
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs éligibles considérés à concurrence du montant minimal nécessaire pour satisfaire le ratio de couverture et les passifs privilégiés est inférieur à 18 mois,
- le calcul du niveau de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles a été effectuée par la Société. La couverture des ressources privilégiées est assurée jusqu'à leurs échéances.

Ces données ont par ailleurs fait l'objet d'attestations du contrôleur spécifique.

Enfin, BNP Paribas Home Loan SFH adhère depuis 2012 au label européen de qualité de l'European Covered Bond Council (ECBC Covered Bond Label), qui a pour objectif de

promouvoir la transparence sur ce type de produit. Cette adhésion se traduit notamment par une publication d'informations sur les covered bonds émis sur le site de l'ECBC, et d'informations sur le portefeuille de prêts sous-jacents à destination des investisseurs selon un format préétabli au niveau national. L'ECBC impose aux adhérents de publier ce reporting au minimum tous les trois mois. Ainsi, BNP Paribas Home Loan SFH publie mensuellement sur son site investisseur le reporting ECBC au format excel préétabli au niveau français :

<https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-home-loan-sfh/french-covered-bond-label-reports-home-loan-sfh>

#### 5. Changement – renouvellement d'administrateurs et de dirigeants

Les mandats d'administrateur de Madame Valérie BRUNERIE, Monsieur Alexis LATOUR et de la société BNP Paribas, désormais représentée par Monsieur Arnaud DEGRAVI ont été renouvelés pour une durée de 6 ans par l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 3 mai 2017.

Le mandat de Présidente du Conseil de Madame Valérie BRUNERIE a également été renouvelé.

Madame Marie COLEMAN a démissionné le 13 juin 2017 de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Albert BOSSUET est arrivé à terme à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 mai 2017.

#### 6. Comités spécialisés

Le Comité des nominations s'est réuni deux fois au cours du semestre, afin d'arrêter son rapport annuel et d'examiner les propositions de nomination d'un nouveau membre des comités des nominations et des risques.

Le Comité des risques se réunit quant à lui tous les trimestres afin d'arrêter les indicateurs de risques de la Société, lesquels sont ensuite présentés au Conseil d'administration.

#### 7. Cotisation au Fonds de garantie des dépôts et de résolution

Durant le semestre, la société a procédé au règlement de la cotisation au fonds de résolution unique pour l'année 2017, d'un montant de 1.191.908,52 Euros.

Pour l'année 2017, cette contribution au fonds de résolution se partage en deux parts : une cotisation définitive égale à 85% du total dû par votre établissement, et un engagement de paiement égal à 15% du total et gagé par un dépôt de garantie en espèces de même montant à verser dans les livres du FGDR.

#### 8. Approbation du rapport sur le contrôle interne

Le conseil d'administration du 27 mars 2017 a arrêté le rapport sur le contrôle interne en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, établi selon les instructions du groupe BNP Paribas relatives à la contribution Contrôle Permanent et Risque Opérationnel des filiales assujetties au rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.



### ***III - PERSPECTIVES D'AVENIR***

BNP Paribas Home Loan SFH continuera au second semestre à participer au financement du groupe BNP Paribas.

### ***IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI***

#### Mise à jour annuelle du programme d'émission

La Société procède actuellement à la mise à jour de son programme d'émission.

#### Nouvelles émissions

Aucune nouvelle émission n'a été réalisée depuis le 30 juin 2017.

### ***V - FILIALES ET PARTICIPATIONS***

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

### ***VI - PARTICIPATIONS CROISEES***

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce, au 30 juin 2017.

### ***VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL***

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 30 juin 2017, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

## ***VIII - DETENTION DU CAPITAL***

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de votre Société est la société BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital.

Dans la mesure où votre Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au 30 juin 2017 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital. L'actionnariat est le suivant :

<b>BNP PARIBAS</b> 662 042 449 RCS Paris Société anonyme au capital 2 496 865 996 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS <b>Détient 28 499 998 actions</b>	<b>ANTIN PARTICIPATION 5</b> 433 891 678 R.C.S PARIS Société par Actions Simplifiée au capital de 170 042 391 euros Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris <b>Détient 2 actions</b>
---	---

# RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

## *I - BILAN*<sup>2</sup>

### **A) ACTIF**

Le solde des comptes bancaires s'élève à 14 498 029 euros au 30 juin 2017, dont un solde de 14 496 786 pour le compte courant domicilié à l'agence centrale et un solde de 1 243 pour le compte ouvert dans les livres de la Banque de France.

Les prêts adossés aux créances de crédit immobilier représentent 27 828 456 635 euros au 30 juin 2017.

Les fonds propres (constitués par le capital social et les prêts subordonnés) pour un montant de 320 000 000 euros ainsi que le montant gagé en couverture des émissions pour un montant de 325 000 000 euros, ont été placés sous forme de dépôt à terme.

Les créances rattachées pour 275 807 863 euros représentent :

- ✓ les produits d'intérêts courus sur les prêts adossés aux créances de crédit immobilier pour 275 884 974 euros
- ✓ les charges d'intérêts courus des dépôts à terme pour – 77 075 euros et sur le prêt de cash collatéral pour -29 369 euros. (Taux négatif).
- ✓ les produits d'intérêts sur emprunt lié au cash collatéral pour 29 333 euros (taux négatif)

Les postes relatifs aux autres actifs pour un montant de 832 357 euros correspondent :

- ✓ à la créance correspondant au dépôt de garantie en espèces versée au Fonds de Garantie Des Dépôts et de Résolution relatif au Fonds de Résolution unique pour 831 405 euros
- ✓ aux créances sur l'état Français pour 952 euros

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

- ✓ Les produits à recevoir pour 4 075 064 euros représentent :

Les intérêts courus sur swaps de couverture d'un montant de 2 436 942 euros

La provision sur la commission de mise à jour de financement pour 625 000 euros.

La provision sur la refacturation groupe du paiement de la contribution au fonds de résolution unique d'un montant de 1 013 122 euros.

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro supérieur.

- ✓ Les charges constatées d'avance d'un montant de 247 713 964 euros représentent principalement, la partie non courue, au 30 juin 2017, de la prime d'émission et de la prime de remboursement sur les « *covered bonds* » échelonnées au long de leur vie respective.

## **B) PASSIF**

Le principal poste du passif (hors capitaux propres) est constitué des « dettes représentées par un titre » qui représentent les 63 émissions d'obligations sécurisées dites « *covered bonds* » pour un montant total de 28 308 075 983 euros dont 28 068 518 629 euros de nominal et 239 557 354 euros d'intérêts courus attachés à ces obligations au 30 juin 2017.

Les dettes envers les établissements de crédit pour 320 000 000 euros représentent un cash collatéral.

Au cours du premier semestre 2017, BNP Paribas Home Loan SFH a procédé à deux émissions auto-souscrites d'un montant de 1.500.000.000 d'euros chacune ainsi qu'à une émission syndiquée d'un montant de 500.000.000 d'euros.

La Société a remboursé quatre émissions arrivées à maturité :

- Série 19 (maturité 12/01/2017) pour un montant de 1.500.000.000 d'euros ;
- Séries 52 et 53 (maturité 24/02/2017) pour un montant de 100.000.000 et de 25.000.000 d'euros respectivement ;
- Série 58 (maturité 09/03/2017) pour un montant de 25.000.000 d'euros.

Les postes relatifs aux autres passifs pour un montant de 47 179 euros correspondent principalement aux dettes sur l'état Français.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les éléments suivants :

- ✓ Les charges à payer pour 3 031 765 euros représentent essentiellement les intérêts courus sur swaps de couverture pour 2 436 941 euros auxquels s'ajoutent les factures non reçues au 30 juin 2017 pour 594 824 euros.
- ✓ Les produits constatés d'avance d'un montant de 58 320 762 euros représentent la soulte non courue sur les prêts à la clôture du premier semestre.

La dette subordonnée (prêt super subordonnés et obligations super subordonnées) consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 40 000 000 millions euros; les intérêts courus au 30 juin 2017 sont de 34 116 euros;

Le capital social de la Société est demeuré à 285 000 000 euros au cours du semestre.

La réserve légale est d'un montant de 1 036 216 euros et le report à nouveau d'un montant de 583 104 euros.

## C) RESULTATS

Le résultat au 30 juin 2017 est excédentaire de 254 788 euros.

Il est rappelé que les opérations de refinancement de la Société, c'est-à-dire tant les opérations de prêts à BNP Paribas et d'emprunts sur les marchés obligataires, que leur remboursement, n'ont qu'une incidence mineure sur les résultats.

En effet, BNP Paribas Home Loan SFH ne prélève pas de marge sur ses opérations de prêts - emprunts et prête directement à BNP Paribas et, éventuellement, indirectement, à d'autres sociétés du groupe, l'intégralité des capitaux qu'elle a levée auprès des investisseurs par l'émission de « *covered bonds* ».

Par ailleurs, les « *covered bonds* » émis par la Société et les avances consenties à BNP Paribas ont exactement les mêmes caractéristiques en termes de taux, de notionnel et de maturité.

Le résultat est composé :

- ✓ des intérêts sur comptes ordinaires pour un montant de -26 185 euros (Taux négatif)
- ✓ des intérêts versés sur dépôts de garantie pour un montant de - 2 259 Euros (Taux négatif)
- ✓ du produit du lissage des soultes sur prêts pour un montant de 9 870 357 euros ;
- ✓ de la charge du lissage des primes d'émissions pour un montant de - 8 392 854 euros
- ✓ des intérêts liés à la mise en place des swaps de couverture avec BNP Paribas S.A pour un montant de 1 972 740 euros en charges qui sont compensés par les intérêts des swaps miroirs de même montant
- ✓ des intérêts du remplacement des fonds propres s'élèvent à -674 126
- ✓ des intérêts liés à la rémunération des dettes subordonnées qui s'élèvent à - 387 251 euros
- ✓ des intérêts liées au financement du cash collatéral qui s'élèvent à 1 238 239 euros (taux négatif) et du montant gagé en couverture des émissions qui s'élèvent à - 1 239 748 euros (Taux négatif)
- ✓ des intérêts sur prêts et emprunts s'élevant respectivement à 222 798 261 euros de charge et -222 798 315 euros de produit
- ✓ De la perte sur opérations de change qui s'élève à -1 euros
- ✓ de la provision sur l'impôt sur les sociétés s'élève à -115 896 euros.

Il a été prévu dans la convention cadre de prêt conclue entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas que cette dernière payera une « commission périodique de mise à jour des

financements » pour un montant de 1 250 000 euros pour l'année 2017 soit au 30/06/2017 625 000 Euros.

En contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de -226 992 euros correspondant à des commissions liées à des prestations de service.

Le montant des frais généraux s'élève à -1 426 564 euros est composé :

- ✓ des impôts et taxes au titre de l'exercice pour un montant de -25 155 euros ;
- ✓ des rémunérations d'intermédiaires pour un montant de -388 287 euros ;
- ✓ et de 85% de la commission payée au titre du Fonds de résolution unique pour - 1 013 122 euros Conformément à l'article 2 de décision n° 2015-CR-01 du 24 novembre 2015.

Le produit divers d'exploitation bancaire pour un montant de 1 013 122 euros est composé de la refacturation du Fonds de résolution unique à BNP PARIBAS conformément à la « Fee Letter » modifiée du 6 juin 2017.

## **D) COVER POOL**

Afin de garantir les obligations de BNP Paribas au titre des prêts dont elle a bénéficié, BNP Paribas a constitué au bénéfice de Paribas Home Loan SFH des garanties financières régies par les articles L.211-38 et suivants du Code monétaire et financier.

Ainsi un portefeuille de créances constitué exclusivement de créances de crédits immobiliers pour un montant de 34,899,487,157 euros, et utilisé à hauteur de 32 881 516 345 euros au 30 juin 2017, constitue le collatéral des prêts sécurisés. Les principales caractéristiques de ce gisement sont détaillées ci-dessous :

<b>Capital Restant dû total</b>	<b>34 899 487 157 €</b>
<b>Nombre de prêts</b>	377 824
<b>Nombre d'emprunteurs</b>	327 591
<b>Montant moyen d'un prêt</b>	92 370
<b>Ancienneté moyenne en mois</b>	56
<b>Maturité résiduelle moyenne en mois</b>	148
<b>Proportion de prêts à taux fixe</b>	83.84%

Origine des prêts

	<b>Capital Restant dû (M€)</b>
Réseau BNP Paribas	32 649
Personal Finance	2 250
Autres filiales	0
<b>Total</b>	<b>34 899</b>

Type de garantie

	Capital Restant dû (M€)
Cautions Crédit Logement	28 795
Hypothèque de rang 1	6 104
Autres	0
<b>Total</b>	<b>34 899</b>

## ***II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS***

Au 30 juin 2017, les fonds propres de la Société y compris le résultat du premier semestre, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 286 619 320.

Depuis l'adoption par notre Société du statut de Société de Financement de l'Habitat, notre établissement s'est engagé à respecter la réglementation prudentielle sur base individuelle et, lorsque l'actif de la société de financement de l'habitat comprend des créances garanties en application des articles L.211-36 à L.211-40 du Code monétaire et financier, à ne pas tenir compte, pour le calcul du ratio de solvabilité, des créances inscrites à l'actif, mais des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété, comme indiqué dans un courrier de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en date du 1<sup>er</sup> avril 2011. La méthode de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit à appliquer à ces actifs reçus en garantie doit être celle utilisée par le groupe BNP Paribas, soit l'approche « notations internes ». BNP Paribas Home Loan SFH est donc désormais assujettie à une surveillance prudentielle sur base individuelle.

Afin de se conformer à l'obligation de respecter la réglementation prudentielle qui nous est applicable, la Société a procédé au renforcement de ses fonds propres dits « Tier One », après en avoir avisé l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Au 30 juin 2017, le capital social de la Société s'élève à 285 000 000 euros.

## ***III - ENDETTEMENT***

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'obligations à l'habitat d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Home Loan SFH est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

Nous rappelons que la Société n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte du Groupe BNP Paribas. Lors des échéances d'intérêts et de remboursement du principal, BNP Paribas, de son côté, lui rembourse les sommes correspondant au service de sa dette, dans le cadre des prêts conclus. BNP Paribas Home Loan SFH n'a donc pas à dégager de

marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts et ne prend pas de marge d'intermédiation. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

## **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES**

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Home Loan SFH n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

L'unique objet de la Société étant de refinancer les prêts immobiliers de certaines sociétés du Groupe BNP Paribas, le risque de crédit est le plus important.

### ***I - RISQUE DE CREDIT***

Il convient de noter que :

- a) Le risque de crédit que prend la Société n'est que vis-à-vis de BNP Paribas. Effectivement, BNP Paribas intervient en tant qu'intermédiaire dans le refinancement de ses propres filiales ;
- b) Aussi, le risque de crédit lié aux avances consenties par BNP Paribas à ses filiales est supporté par BNP Paribas et les créances de BNP Paribas sur ses filiales sont intégrées dans le pool des actifs affectés à la garantie des créances de la Société sur BNP Paribas ;
- c) Ces risques sont couverts à hauteur de 120.5 % au minimum par des actifs collatéraux garantissant les avances consenties par BNP Paribas Home Loan SFH au moyen d'un portefeuille de créances constitués sous forme de garantie financière régie par les articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier. En vertu de la convention cadre de prêts, en cas de survenance de certains événements prédéterminés (notamment le non-respect d'exigences telles que l'« *Asset Covered Test* », le « *Pre-maturity Test* » ou encore l'« *Interest Reserve Funding Requirement* » tels que décrits dans le prospectus du Programme MTN et, en tout état de cause, avant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou la survenance de l'un des événements prévus au Livre VI du Code de commerce, à l'égard de BNP Paribas), BNP Paribas Home Loan SFH, sera en mesure d'exercer la garantie financière constituée par les actifs collatéralisés si BNP Paribas ne désintéresse pas la société. Dans cette éventualité, conformément aux dispositions légales, et quelle que soit la date d'exercice de la garantie (y compris après le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde), la propriété de ces actifs lui sera automatiquement transférée et BNP Paribas Home Loan SFH poursuivra le remboursement des « *covered bonds* » grâce aux revenus tirés du portefeuille de créances y compris, le cas échéant, par sa réalisation.
- d) Les actifs intégrés au pool de collatéral constitué par BNP Paribas sont évalués mensuellement par l'agent de calcul de la société, BNP Paribas, l'objectif étant de



maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation.

✦ Ratio de couverture

BNP Paribas Home Loan SFH respecte les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié et aux sociétés de financement de l'habitat (le « Règlement n°99-10 ») et à l' Instruction n° 2011-I-06 relative au ratio de couverture des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105 % doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations de financement de l'habitat ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif acquis par la Société en garantie de prêts à terme affectés de pondérations suivantes :
  - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
  - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
  - 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
  - 100% pour les titres et valeurs, sûrs et liquides ;
  - 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement. A noter, suite à l'entrée en vigueur du nouvel Arrêté en mai 2014, lorsque l'exposition à l'actif sur les entreprises liées dépasse 25 % des ressources non privilégiées de la société de financement de l'habitat, le numérateur du ratio de couverture doit être diminué du montant de ces expositions, déduction faite d'une limite égale à 25 % des ressources non privilégiées et des éventuels actifs reçus en garantie, nantissement ou pleine propriété en application des articles L. 211-36 à L. 211-40, L. 313-23 à L. 313-35, et L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier face à ces expositions (ces actifs étant alors retenus dans ce calcul selon les pondérations habituellement appliquées au calcul des actifs éligibles au numérateur du ratio de couverture).

BNP Paribas Home Loan SFH s'engage à se conformer aux critères d'éligibilité applicables par les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Les agences de notation Standard & Poor's et Fitch ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

✦ Risque au regard de l'investissement des fonds propres de la Société

BNP Paribas Home Loan SFH encoure un risque de crédit vis-à-vis de BNP Paribas SA dans le cadre du remplacement à court-terme auprès de BNP Paribas SA de ses fonds propres et emprunts subordonnés. Afin de limiter ce risque, la Société a conclu fin 2014 une convention de dépôt à terme (« Fixed-term Deposits Master Agreement ») qui prévoit en particulier une exigence de notation minimale de BNP Paribas (A/A-1 par Standard & Poor's et A/F1 par Fitch) et une option de rachat anticipé à la main de la Société (« Optional Early Redemption »). Cette convention permet de réduire considérablement le risque de crédit de la Société.

## ***II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE***

Les conditions actuelles de fonctionnement de BNP Paribas Home Loan SFH ne l'exposent pas à un risque de taux significatif.

Effectivement, les emprunts, par émission de « *covered bonds* », et les prêts conclus entre la Société et BNP Paribas dans le cadre de la convention cadre sont parfaitement adossés en taux et en durée.

Le seul risque de taux auquel est exposée la Société aujourd'hui est un risque de « *fixing* » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés et des fonds propres. Ce risque s'étend sur une période de moins de trois mois, ces éléments étant indexés sur de l'Euribor 3 mois, et fait l'objet d'un calcul trimestriel de sensibilité communiqué dans le rapport relatif à la qualité des actifs.

Au 30 juin 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 107 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 0.05 % du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

Il faut ajouter que la « *surcollatéralisation* » à hauteur d'au moins 120.5 % dont bénéficie la Société en vertu du contrat de garantie financière conclu avec BNP Paribas la préserve assez largement d'un éventuel risque de taux résiduel.

BNP Paribas Home Loan SFH n'a, par ailleurs, aucune activité de marché autre que l'émission des « *covered bonds* » et ses statuts lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet unique.

Une variation des conditions de marché n'a pas d'incidence sur l'activité courante (émission d'obligations et prêt à sa maison mère) et par conséquent pas d'impact sur les résultats et le bilan de la Société. Une variation défavorable des conditions de marché n'aurait d'incidence que sur la capacité de BNP Paribas Home Loan SFH à lever des fonds sur le marché obligataire.

Les résultats de BNP Paribas Home Loan SFH correspondant au produit du placement des fonds propres sur le marché monétaire et aux marges générées par les commissions versées par BNP Paribas, déduction faite des frais généraux et de la rémunération des emprunts subordonnés contractés auprès de BNP Paribas, une baisse des taux sur le marché monétaire induit mécaniquement et marginalement une baisse des résultats de la Société.

Cependant, la Société pourrait être exposée à un risque de taux dans l'hypothèse d'un défaut de BNP Paribas. La Société serait alors amenée à exercer la garantie financière (voir les conditions infra « *Risques Juridiques* »), deviendrait, par conséquent, propriétaire des créances du portefeuille de collatéral et supporterait le risque de taux lié aux disparités entre les taux payés en rémunération des « *covered bonds* » et le taux d'intérêt des actifs acquis après réalisation de la garantie.

En considération de ces risques, la documentation du programme obligeait BNP Paribas Home Loan SFH jusqu'à la mise à jour annuelle du programme en juin 2015 à conclure des

swaps spécifiques avec une contrepartie éligible pour la couverture de ces risques notamment en cas de baisse de la notation de BNP Paribas.

Cette stratégie de couverture des risques futurs de taux et de change a été modifiée le 29 juin 2015 : la Société n'est désormais plus engagée contractuellement à conclure de tels swaps de couverture mais bénéficie en revanche de plusieurs mécanismes. En effet, la Documentation du Programme prévoit désormais un mécanisme d'atténuation de ce risque au travers de la mise en place d'une « Interest Reserve » : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif. La Société peut également choisir de couvrir ce risque de taux et de change en mettant en place des swaps de couverture de structure équivalente aux Issuer Hedging Swaps et Borrower Hedging Swaps décrits ci-dessus.

Au 30 juin 2017, l'Interest Reserve n'est pas activée compte tenu de la notation de BNP Paribas. Par ailleurs, la Société a choisi de résilier les Issuer Hedging Swaps et les Borrower Hedging Swaps relatifs aux émissions en euro, et de maintenir les Issuer Hedging Swaps et les Borrower Hedging Swaps relatifs aux émissions en devises autres que l'euro (Cross Currency Swaps).

Ce choix a été communiqué aux agences et n'a eu d'incidence ni sur la notation AAA des covered bonds ni sur le surdimensionnement actuel du programme, compte tenu de l'adossement naturel en taux de l'actif et du passif de la structure.

### ***III - RISQUE DE LIQUIDITE***

Les conditions habituelles de fonctionnement de BNP Paribas Home Loan SFH sont telles qu'elle n'est pas exposée, en principe, à un risque de liquidité.

Toutefois, il convient de noter que plusieurs ratios ont été mis en place pour s'assurer que BNP Paribas Home Loan SFH soit en mesure de faire face à ses échéances dans des cas où la Société serait amenée à verser des montants très importants notamment lorsqu'il est prévu que la totalité du principal des titres soit intégralement payée à l'échéance (obligations dites « *hard bullet* »). Il existe actuellement trois ratios, dont une description exhaustive figure dans le Base Prospectus du Programme MTN, qui fonctionnent selon les modalités suivantes :

- l'« Asset Cover Test » (ci-après l'« ACT »)

Consiste, en résumé, en un calcul périodique des actifs collatéraux de la société. Ce ratio vise à s'assurer de la présence constante d'un niveau de surcollatéralisation suffisant pour protéger la société et les porteurs de « *covered bonds* » contre certains risques spécifiques de crédit et de marché.

Le pourcentage des actifs collatéraux pris en compte lors du calcul de l'ACT ne peut en aucun cas être supérieur à 92,5 % et assure donc un rehaussement de crédit minimal de 8,1 %.

De plus, bien que la quotité de financement (« *loan to value* » ou « LTV ») soit limitée à 100 % selon les critères d'éligibilité des créances, les exigences que BNP Paribas Home Loan SFH s'impose contractuellement pour l'établissement de son ratio de couverture lui font retenir seulement 80% de la valeur indexée des biens immobiliers. La valeur indexée est conservatrice

puisque'elle est calculée à partir des indices de coût de logement de l'INSEE de telle manière qu'elle prend en compte la totalité de la baisse du marché immobilier, mais seulement 80% de sa hausse.

Si à une date de calcul donnée, le ratio ACT n'était pas observé cela aurait pour conséquence de faire obstacle à l'émission de nouveau « *covered bonds* » tant qu'il ne serait pas remédié à la situation. Au cas où l'ACT demeurerait insuffisant à la prochaine date de calcul (le mois suivant), cela constituerait un cas de défaut de BNP Paribas (dit « *Borrower Event of Default* »). Dans cette hypothèse, la société adresserait, alors, un avis de réalisation du collatéral à BNP Paribas ce qui aurait pour conséquence que plus aucune avance ne puisse être consentie dans le cadre de la convention cadre de prêts à terme et entraînerait l'exigibilité immédiate des avances déjà consenties. Serait alors calculé l'« *Amortisation Test* ».

- l'« *Amortisation Test* »

L'*Amortisation Test* consiste à vérifier, après délivrance d'un avis de réalisation du collatéral, si la valeur ajustée du portefeuille de créances en garantie est supérieure au montant nominal des « *covered bonds* » non remboursés.

La défaillance de l'*Amortisation Test*, non remédiée qui pourrait résulter d'une forte dépréciation de l'immobilier résidentiel en France, soit d'une forte augmentation des défauts de paiement ou d'une combinaison des deux facteurs, constituerait un événement de défaut de la Société.

- le « *Pre-maturity test* »

Ce test vise à réduire le risque de liquidité lié à un défaut de l'emprunteur peu avant l'arrivée à maturité de « *covered bonds* » intégralement payés à l'échéance (obligations dites « *hard bullet* »).

Dans ces circonstances, il est probable que la Société ne dispose pas d'assez de temps pour rassembler suffisamment de liquidités en réalisant le collatéral, ce qui pourrait entraîner un défaut dans le remboursement des « *covered bonds* ».

Pour pallier ce risque, il est prévu que, dans l'hypothèse où la notation de BNP Paribas descend en deçà d'un certain seuil dans les 180 jours précédant l'arrivée à maturité de « *covered bonds* » intégralement à payer à l'échéance, la Société devra constituer dans un délai de trente jours ouvrés à compter de la dégradation de la notation, une réserve de liquidité suffisante pour couvrir le remboursement du principal desdits « *covered bonds* » ainsi que tous les frais accessoires à la charge de l'emprunteur.

Le non-respect des exigences du *pre-maturity test* par l'emprunteur constitue un cas de défaut (*Borrower Event of Default*).

De plus l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, applicable également aux SFH prescrit désormais que « *La société de crédit foncier assure à tout moment la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de principal et intérêts sur ses actifs ainsi que des flux nets afférents aux instruments financiers à terme mentionnés à l'article L. 513-10. Le besoin de trésorerie est*

*couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France, conformément aux procédures et conditions déterminées par cette dernière pour ses opérations de politique monétaire et de crédit intra-journalier. »*

Au 30 juin 2017, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	4 018 376 006.81	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 240 734 790.45
Flux des placements à 28 jours	644 793 200.56	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	601 147.18
<b>Flux prévisionnel de l'actif (A)</b>	<b>4 663 169 207.37</b>	<b>Flux prévisionnel du passif (B)</b>	<b>- 240 133 643.27</b>
<b>Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)</b>	<b>4 423 035 564.10</b>		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 4 018 376 006.81 euros.
- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres ainsi que du Cash Collateral Account représentent un montant total de 644 793 200.56 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 240 734 790.45 euros.
- Les surplus nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 4 423 035 564.10 euros.

#### ***IV - RISQUE OPERATIONNEL***

Une convention « *de mise à disposition de moyens* » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Home Loan SFH car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie. Etant donné les ressources très conséquentes de BNP Paribas, les risques opérationnels de la Société sont très minimes.

Par ailleurs, le seuil d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel, (article 98 de l'Arrêté du 3 novembre 2014), qui était fixé à 10 millions d'Euros, compte tenu des particularités de cette filiale, notamment par rapport à l'organisation et les moyens du contrôle interne qui sont ceux du Métier ALM Treasury (c'est le cas en particulier du dispositif de Contrôle Permanent et de gestion du Risque Opérationnel qui sont intégrés dans ceux du Métier ALM Treasury) a été modifié sur la base de la procédure du 9 novembre 2009 établie par la Conformité Groupe–2OPC.

Le seuil pour l'exercice 2017, présenté pour approbation lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2017 est établi sur la base du PNB de l'exercice 2016 et compte tenu des Fonds Propres au 31 décembre 2016. Il restera inchangé à 1 million d'euros.

Aucun incident de risque opérationnel n'a été relevé sur l'exercice 2016.

## ***V - RISQUE JURIDIQUE***

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Gide Loyrette Nouel. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Home Loan SFH a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils) et nous vous rappelons, à ce titre, que le Programme MTN de BNP Paribas Home Loan SFH a obtenu, à l'issue de ces analyses, une notation triple A par les Agences de Notation Standard & Poors et Fitch.

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Gide Loyrette Nouel, participe activement aux opérations de BNP Paribas Home Loan SFH.

BNP Paribas constitue au bénéfice de BNP Paribas Home Loan SFH un collatéral sur les créances de prêts immobiliers conclus avec ses clients particuliers. Ce collatéral est constitutif d'une garantie financière des avances conclues dans le cadre du contrat cadre de prêts entre les deux sociétés. Il est soumis aux dispositions des articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier français.

Ces dispositions légales résultent de la transposition en droit français de la Directive « Collatéral » du 6 juin 2002. Ces dispositions ont notamment pour avantages de permettre (i) le transfert définitif de propriété au profit de BNP Paribas Home Loan SFH du portefeuille de créances en garantie, en cas de défaillance au sens large (voir risque de crédit) de BNP Paribas et (ii) l'opposabilité dudit transfert de propriété à l'ensemble des procédures prévues au Livre VI du Code de commerce ouvertes à l'encontre de BNP Paribas.

\* \* \*

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date d'émission de ce rapport, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

\* \* \*

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la Société n'est en cours.

## ***VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE***

La Société ne dispose ni d'effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Par conséquent, la société n'est pas en mesure de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales.

## LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Home Loan SFH.

Les mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Home Loan SFH; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de la Société.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
<b>PricewaterhouseCoopers Audit,</b> 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : <b>M. Laurent TAVERNIER</b>	<b>Mme Anik Chaumartin</b> 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
<b>Deloitte &amp; Associés</b> 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Associée : <b>Mme Sylvie BOURGUIGNON</b>	<b>BEAS</b> 195 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex <b>Mme Mireille BERTHELOT</b>

### CONTROLEUR SPECIFIQUE

Contrôleur Spécifique titulaire	Contrôleur Spécifique suppléant
<b>Fides Audit</b> 11 rue Marie LAURENCIN 75012 Paris Associé : <b>M. Stéphane MASSA</b>	<b>Monsieur Hugues BEAUGRAND</b> 9 rue des Sesçois – 77590 Bois le Roi



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p><b>Mme Valérie BRUNERIE</b></p>	<p><b><i>Présidente du Conseil d'administration</i></b></p> <p>Valérie BRUNERIE exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas la fonction de responsable de la Gestion opérationnelle du Moyen-Long Terme au sein de l'ALM Trésorerie.</p> <p><b><i>Autres mandats sociaux :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente du Conseil d'administration de BNP Paribas Public Sector SCF ;</li> <li>- Administrateur de la Société de Financement de l'Economie Française; et</li> <li>- Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.</li> </ul>
<p><b>Mme Véronique FLOXOLI</b></p>	<p><b><i>Directeur Général et dirigeant effectif</i></b></p> <p>Véronique FLOXOLI est par ailleurs, au sein de BNP Paribas, adjoint de l'équipe ALM Group – Funding Moyen Long Terme.</p> <p><b><i>Autres mandats sociaux :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général et dirigeant effectif de BNP Paribas Public Sector SCF</li> </ul>
<p><b>Mme Sonia GEORGES</b></p>	<p><b><i>Directeur Général Délégué et dirigeant effectif</i></b></p> <p>Sonia GEORGES exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de l'équipe Loan Collateral Management au sein de l'ALM Trésorerie.</p> <p><b><i>Autres mandats sociaux :</i></b></p> <p>Directeur Général délégué et dirigeant effectif de BNP Paribas Public Sector SCF</p>
<p><b>M. Alexis BORNICHE</b></p>	<p><b><i>Administrateur</i></b></p> <p>Alexis BORNICHE est par ailleurs au sein de BNP Paribas, membre de l'équipe ALM - Trésorerie - Moyen-Long Terme.</p> <p><b><i>Autres mandats sociaux : aucun</i></b></p>

<p><b>BNP Paribas S.A</b> n° siren 662 042 449</p>	<p><i>Administrateur</i></p> <p><b>Représenté par M. Arnaud DEGRAVI</b></p> <p>Arnaud DEGRAVI exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe ALM - Loan Collateral Management.</p> <p><i>Autres mandats sociaux :</i></p> <p>Aucun</p>
<p><b>M. Alexis LATOUR</b></p>	<p><i>Administrateur</i></p> <p>Alexis LATOUR est par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A, CIB Legal, responsable de l'équipe juridique Funding et Titrisation.</p> <p><i>Autres mandats sociaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de BNP Paribas Public Sector SCF</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Louis Latour S.A.</li> </ul>

**ETATS FINANCIERS DE**

---

**BNP PARIBAS HOME LOAN SFH**

**Au 30 JUIN 2017**  
(en Euros)

## SOMMAIRE

### COMPTES SOCIAUX

<i>Compte de résultat au 30 juin 2017</i>	2
<i>Bilan au 30 juin 2017</i>	3
1. <i>Résumé des Principes comptables appliqués par BNP Paribas SFH</i>	4
2. <i>Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2017</i>	7
2.a Marge d'intérêts	7
2.b Commissions	7
2.c Charges générales d'exploitation	7
2.d Impôt sur les bénéfices	8
3. <i>Notes relatives au bilan au 30 Juin 2017</i>	8
3.a Créances et dettes envers les établissements de crédits	8
3.b Autres actifs et autres passifs	9
3.c Opérations sur titres	9
3.d Comptes de régularisation	10
3.e dettes représentées par un titre	10
3.f dettes Subordonnées	10
4. <i>Informations complémentaires</i>	11
4.a Evolution du capital en euros	11
4.b Variations des capitaux propres	11
4.c Notionnel des instruments financiers	11
4.d Echéances des emplois et des ressources	12
<i>Tableaux des résultats des cinq derniers exercices au 30/06/2017 en euro</i>	12

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2017

En euros	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	236 689 905	256 032 164
Intérêts et charges assimilées	2.a	(236 303 786)	(255 805 076)
Revenus des titres à revenu variable			-
Commissions (produits)	2.b	625 000	625 000
Commissions (charges)	2.b	(226 992)	(264 209)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1)	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire - F.R.U.	2.c	1 013 122	993 603
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 797 248</b>	<b>1 581 480</b>
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(1 426 564)	(1 445 964)
<i>Dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique (1)</i>		<i>(1 013 122)</i>	<i>(993 603)</i>
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>370 684</b>	<b>135 516</b>
Coût du risque		-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>370 684</b>	<b>135 516</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations nettes aux provisions réglementées			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>370 684</b>	<b>135 516</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(115 896)	(38 003)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>254 788</b>	<b>97 513</b>

## BILAN AU 30 JUIN 2017

En euros	Notes	30/06/2017	31/12/2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP		1 243	334 *
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	28 763 761 284	28 602 296 945
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.b	832 357	652 619
Comptes de régularisation	3.d	251 789 028	252 551 441
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>29 016 383 913</b>	<b>28 855 501 338</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP	3.a	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	320 000 000	1 970 000 000
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	3.e	28 308 075 983	26 500 137 086
Autres passifs	3.b	47 179	140 254
Comptes de régularisation	3.d	61 352 527	58 568 146
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes subordonnées	3.f	40 034 116	40 036 531
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>28 729 509 804</b>	<b>28 568 882 018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	4.b		
Capital souscrit		285 000 000	285 000 000
Prime d'émission		-	-
Réserves		1 036 216	1 019 551
Report à nouveau		583 104	266 452
Résultat de l'exercice		254 788	333 318
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>286 874 109</b>	<b>286 619 320</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29 016 383 913</b>	<b>28 855 501 338</b>
<b>HORS BILAN</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		831 405	652 619
Engagements sur titres		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-

# **1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS HOME LOAN SFH**

Les comptes de BNP Paribas Home Loan SFH sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Le compte de résultat au 30 juin 2017 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 juin 2016.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

## **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture**

Suite à l'évolution de la notation de BNP Paribas et conformément à la documentation du programme d'émission, BNP Paribas Home Loan SFH a mis en place le 13 janvier 2012 des contrats de couverture du risque de taux avec BNP Paribas SA dans le cadre de la « *Hedging Strategy* », après avoir obtenu l'accord des agences de notation.

Dans ce cadre,

- les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture des actifs et passifs de la Société représentent 120 144 173 € et sont classés en catégorie b), micro-couverture en l'application du règlement ANC n° 2014-07.
- l'instrument financier dérivé de couverture du gisement d'actif en collatéral et son swap miroir, représentant -34 899 487 157 €, ont été classés en catégorie a), positions

ouvertes isolées en l'application du règlement ANC n° 2014-07 et constituent un ensemble homogène.

Les swaps détenus ne le sont qu'à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

## **Enregistrement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

## **Opérations en devises**

Les créances et dettes, libellés en devises sont évaluées au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts ou des emprunts sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

## **Informations relatives aux transactions entre parties liées**

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC n° 2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables

## **Régime d'intégration fiscale**

BNP Paribas Home Loan SFH est intégrée au groupe fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas depuis le 01/01/2005.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.



## **Consolidation**

Les comptes de la société BNP Paribas Home Loan SFH sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas S.A.

## **Informations générales**

- Dans le cadre des émissions des covered bonds, BNP Paribas a mis en collatéral au profit de BNP Paribas Home Loan SFH un gisement de prêts immobiliers pour un montant 34 899 487 157 € (trente-quatre milliards huit cents quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante-sept euros ) au 30 Juin 2017.

Ce gisement est utilisé à hauteur de 32 881 516 345 (euros) au titre des émissions existantes.

- Suite à l'évolution de la notation de BNP Paribas et conformément à la documentation du programme d'émission, BNP Paribas Home Loan SFH a mis en place le 13 janvier 2012 des contrats de couverture avec BNP Paribas SA dans le cadre de la « *Hedging Strategy* », après avoir obtenu l'accord des agences de notation.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2017

### 2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Home Loan SFH, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>236 689 905</b>	<b>(4 725 366)</b>	<b>256 032 164</b>	<b>(2 224 585)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	236 689 905	(4 725 366)	256 032 164	(2 224 585)
<b>Dettes représentées par un titre</b>		<b>(231 578 420)</b>		<b>(253 580 491)</b>
Obligations		(231 191 169)		(253 163 691)
Dettes subordonnées à terme		(387 251)		(416 800)
<b>Produits et charges d'intérêts</b>	<b>236 689 905</b>	<b>(236 303 786)</b>	<b>256 032 164</b>	<b>(255 805 076)</b>

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques

### 2.b COMMISSIONS

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Opérations bancaires et financières</b>	<b>625 000</b>	<b>(226 992)</b>	<b>625 000</b>	<b>(264 209)</b>
Opérations sur titres	625 000	(226 992)	625 000	(264 209)
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>625 000</b>	<b>(226 992)</b>	<b>625 000</b>	<b>(264 209)</b>

### 2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION & PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2017	30/06/2016
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(1 426 564)</b>	<b>(1 445 964)</b>
Rémunération d'intermédiaires	(388 287)	(431 042)
Impôts et taxes	(25 155)	(21 319)
Fonds de garantie et (F) onds de (R) ésolution (U) nique	(1 013 122)	(993 603)
<b>Total frais généraux</b>	<b>(1 426 564)</b>	<b>(1 445 964)</b>

En euros	30/06/2017	30/06/2016
<b>Produits divers d'exploitation</b>	<b>1 013 122</b>	<b>993 603</b>
Autres produits divers d'exploitation ( 1 )	1 013 122	993 603

(1) Règlement européen n°806/2014 du Fonds de Résolution Unique.  
Appel de fonds 2017 pour 1 013 122 avec refacturation à BNP PARIBAS conformément à la Fee Letter 2017

## 2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2017	30/06/2016
<b>Impôts courants de l'exercice</b>	<b>(115 896)</b>	<b>(38 003)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(115 896)</b>	<b>(38 003)</b>

## 3.NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30/06/2017

### 3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Prêts et créances</b>	<b>28 763 761 284</b>	<b>28 602 296 945</b>
Comptes ordinaires débiteurs	14 496 786	13 927 522
Comptes à terme et prêts	28 749 264 498	28 588 369 423
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>28 763 761 284</b>	<b>28 602 296 945</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>275 807 863</i>	<i>311 993 907</i>

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes et emprunts</b>	<b>320 000 000</b>	<b>1 970 000 000</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>320 000 000</b>	<b>1 970 000 000</b>
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1)Le taux d'intérêts sur collatéral étant négatif, les intérêts ont été rattachés à l'actif en 2017 comme en 2016 .

### 3.b AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Débiteurs divers</b>	832 357	652 619
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	831 405	652 619
<b>Autres actifs</b>	<b>832 357</b>	<b>652 619</b>
<b>Créditeurs divers</b>	47 179	140 254
<b>Autres Passifs</b>	<b>47 179</b>	<b>140 254</b>

Au 30/06/2017, aucune dette fournisseur ne figurait dans les comptes de la société BNP Paribas Home Loan SFH

### 3.c OPERATIONS SUR TITRES

En euros	30/06/2017	31/12/2016
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Participations</b>	-	-
<i>dont provisions</i>		
<b>Autres titres détenus à long terme</b>		
<i>dont provisions</i>		
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.d COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Produits à recevoir</b>	4 075 064	864 591
<b>Autres comptes de régularisation débiteurs</b>	247 713 964	251 686 849
<i>Charges constatées d'avance</i>	247 713 964	251 686 849
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>251 789 028</b>	<b>252 551 441</b>
<b>Charges à payer</b>	3 031 765	1 284 927
<b>Autres comptes de régularisation créditeurs</b>	58 320 762	57 283 219
<i>produits constatés d'avance</i>	58 320 762	57 283 219
<i>Autres comptes de régularisation</i>	-	-
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>61 352 527</b>	<b>58 568 146</b>

Les comptes de régularisation à l'actif incluent les primes de remboursements restant à étaler sur les obligations zéro coupon pour **203.7** M€ en 2017 (206 M€ en 2016).

### 3.e DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Obligations</b>	28 068 518 629	26 221 437 510
<b>Dettes rattachées</b>	239 557 354	278 699 576
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>28 308 075 983</b>	<b>26 500 137 086</b>

### 3.f DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	40 000 000	40 000 000
<b>Dettes rattachées</b>	34 116	36 531
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>40 034 116</b>	<b>40 036 531</b>

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	28 500 000			<b>28 500 000</b>	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

### 4.b VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en euros	31/12/2016	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2017
<b>Capital</b>	<b>285 000 000</b>	-	-	<b>285 000 000</b>
- Réserve légale	1 019 551	16 666		1 036 216
Report à nouveau	266 452	316 652		583 104
Résultat de l'exercice	333 318	254 788	(333 318)	254 788
<b>Capitaux propres</b>	<b>286 619 321</b>	<b>588 106</b>	<b>(333 318)</b>	<b>286 874 109</b>

### 4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Instruments dérivés de cours de change	240 288 346	240 288 346
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	
<b>Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré</b>	<b>240 288 346</b>	<b>240 288 346</b>

La valorisation nette des swaps au 30/06/2017 est nulle

La PV des issuers swaps avant prise en compte des borrowers swaps sur les émissions est au 30/06/2017 de : 29 106 072

#### 4.d ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En euros	Durée restant à courir				
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>EMPLOIS</b>					
<i>créances à vue</i>	14 498 029	0	0	0	<b>14 498 029</b>
<i>créances à terme</i>	645 000 000	23 500 000	15 186 956 635	12 618 000 000	<b>28 473 456 635</b>
<b>RESSOURCES</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	320 000 000	-			<b>320 000 000</b>
<b>dettes représentées par un titre</b>	0	23 500 000	15 186 956 634	12 858 061 995	<b>28 068 518 629</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>					-
<b>dettes subordonnées</b>	-	-	15 000 000	25 000 000	<b>40 000 000</b>

#### Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	30/06/2017
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	285 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	28 500 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Produit Net Bancaire	2 441 122	1 629 368	2 134 976	2 335 795	1 797 248
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 585 288	808 228	149 842	499 583	370 684
Impôt sur les bénéfices	(586 991)	(297 442)	(56 813)	(166 265)	(115 896)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	998 297	510 786	93 029	333 318	254 788
Montant des bénéfices distribués	1 140 000	570 000	-	-	-
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0.04	0.02	0.00	0.01	0.01
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0.04	0.02	0.00	0.01	0.01
Dividende versé à chaque action	0.04	0.02	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**BNP PARIBAS HOME LOAN SFH**

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann

75009 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

**DELOITTE ET ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
95524 Neuilly-Sur-Seine Cedex

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017

**BNP PARIBAS HOME LOAN SFH**  
1 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société BNP PARIBAS HOME LOAN SFH, relatifs à la période Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017

---

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 septembre 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DELOITTE ET ASSOCIES



Laurent Favernier



Sylvie Bourguignon

**ETATS FINANCIERS DE**

---

**BNP PARIBAS HOME LOAN SFH**

**Au 30 JUIN 2017**  
(en Euros)

## SOMMAIRE

### COMPTES SOCIAUX

*Compte de résultat au 30 juin 2017*

*Bilan au 30 juin 2017*

1. *Résumé des Principes comptables appliqués par BNP Paribas SFH*
2. *Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2017*
  - 2.a Marge d'intérêts
  - 2.b Commissions
  - 2.c Charges générales d'exploitation
  - 2.d Impôt sur les bénéfices
3. *Notes relatives au bilan au 30 JUIN 2017*
  - 3.a Créances et dettes envers les établissements de crédits
  - 3.b Autres actifs et autres passifs
  - 3.c Operations sur titres
  - 3.d Comptes de régularisation
  - 3.e dettes représentées par un titre
  - 3.f dettes Subordonnées
4. *Informations complémentaires*
  - 4.a Evolution du capital en euros
  - 4.b Variations des capitaux propres
  - 4.c Notionnel des instruments financiers
  - 4.d Echéances des emplois et des ressources

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2017

En euros	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	236 689 905	256 032 164
Intérêts et charges assimilées	2.a	(236 303 786)	(255 805 076)
Revenus des titres à revenu variable			-
Commissions (produits)	2.b	625 000	625 000
Commissions (charges)	2.b	(226 992)	(264 209)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1)	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire - F.R.U.	2.c	1 013 122	993 603
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 797 248</b>	<b>1 581 480</b>
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(1 426 564)	(1 445 964)
<i>Dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique (1)</i>		<i>(1 013 122)</i>	<i>(993 603)</i>
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>370 684</b>	<b>135 516</b>
Coût du risque		-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>370 684</b>	<b>135 516</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations nettes aux provisions réglementées			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>370 684</b>	<b>135 516</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(115 896)	(38 003)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>254 788</b>	<b>97 513</b>

## BILAN AU 30 JUIN 2017

En euros	Notes	30/06/2017	31/12/2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP		1 243	334 *
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	28 763 761 284	28 602 296 945
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.b	832 357	652 619
Comptes de régularisation	3.d	251 789 028	252 551 441
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>29 016 383 913</b>	<b>28 855 501 338</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP	3.a	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	320 000 000	1 970 000 000
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	3.e	28 308 075 983	26 500 137 086
Autres passifs	3.b	47 179	140 254
Comptes de régularisation	3.d	61 352 527	58 568 146
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes subordonnées	3.f	40 034 116	40 036 531
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>28 729 509 804</b>	<b>28 568 882 018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	4.b		
Capital souscrit		285 000 000	285 000 000
Prime d'émission		-	-
Réserves		1 036 216	1 019 551
Report à nouveau		583 104	266 452
Résultat de l'exercice		254 788	333 318
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>286 874 109</b>	<b>286 619 320</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29 016 383 913</b>	<b>28 855 501 338</b>
<b>HORS BILAN</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		831 405	652 619
Engagements sur titres		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-

# 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Les comptes de BNP Paribas Home Loan SFH sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Le compte de résultat au 30 juin 2017 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 juin 2016.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

## **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture**

Suite à l'évolution de la notation de BNP Paribas et conformément à la documentation du programme d'émission, BNP Paribas Home Loan SFH a mis en place le 13 janvier 2012 des contrats de couverture du risque de taux avec BNP Paribas SA dans le cadre de la « *Hedging Strategy* », après avoir obtenu l'accord des agences de notation.

Dans ce cadre,

- les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture des actifs et passifs de la Société représentent 120 144 173 € et sont classés en catégorie b), micro-couverture en l'application du règlement ANC n° 2014-07.
- l'instrument financier dérivé de couverture du gisement d'actif en collatéral et son swap miroir, représentant -34 899 487 157 €, ont été classés en catégorie a), positions

ouvertes isolées en l'application du règlement ANC n° 2014-07 et constituent un ensemble homogène.

Les swaps détenus ne le sont qu'à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable. Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

### **Enregistrement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

### **Opérations en devises**

Les créances et dettes, libellés en devises sont évaluées au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts ou des emprunts sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

### **Informations relatives aux transactions entre parties liées**

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC n° 2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables

### **Régime d'intégration fiscale**

BNP Paribas Home Loan SFH est intégrée au groupe fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas depuis le 01/01/2005.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.



## **Consolidation**

Les comptes de la société BNP Paribas Home Loan SFH sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas S.A.

## **Informations générales**

- Dans le cadre des émissions des covered bonds, BNP Paribas a mis en collatéral au profit de BNP Paribas Home Loan SFH un gisement de prêts immobiliers pour un montant 34 899 487 157 € (trente-quatre milliards huit cents quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante-sept euros ) au 30 Juin 2017.

Ce gisement est utilisé à hauteur de 32 881 516 345 (euros) au titre des émissions existantes.

- Suite à l'évolution de la notation de BNP Paribas et conformément à la documentation du programme d'émission, BNP Paribas Home Loan SFH a mis en place le 13 janvier 2012 des contrats de couverture avec BNP Paribas SA dans le cadre de la « *Hedging Strategy* », après avoir obtenu l'accord des agences de notation.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2017

### 2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Home Loan SFH, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>236 689 905</b>	<b>(4 725 366)</b>	<b>256 032 164</b>	<b>(2 224 585)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	236 689 905	(4 725 366)	256 032 164	(2 224 585)
<b>Dettes représentées par un titre</b>		<b>(231 578 420)</b>		<b>(253 580 491)</b>
Obligations		(231 191 169)		(253 163 691)
Dettes subordonnées à terme		(387 251)		(416 800)
<b>Produits et charges d'intérêts</b>	<b>236 689 905</b>	<b>(236 303 786)</b>	<b>256 032 164</b>	<b>(255 805 076)</b>

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques

### 2.b COMMISSIONS

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Opérations bancaires et financières</b>	<b>625 000</b>	<b>(226 992)</b>	<b>625 000</b>	<b>(264 209)</b>
Opérations sur titres	625 000	(226 992)	625 000	(264 209)
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>625 000</b>	<b>(226 992)</b>	<b>625 000</b>	<b>(264 209)</b>

### 2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION & PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2017	30/06/2016
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(1 426 564)</b>	<b>(1 445 964)</b>
Rémunération d'intermédiaires	(388 287)	(431 042)
Impôts et taxes	(25 155)	(21 319)
Fonds de garantie et (F) onds de (R) ésolution (U) nique	(1 013 122)	(993 603)
<b>Total frais généraux</b>	<b>(1 426 564)</b>	<b>(1 445 964)</b>

En euros	30/06/2017	30/06/2016
<b>Produits divers d'exploitation</b>	<b>1 013 122</b>	<b>993 603</b>
Autres produits divers d'exploitation ( 1 )	1 013 122	993 603

(1) Règlement européen n°806/2014 du Fonds de Résolution Unique.  
Appel de fonds 2017 pour 1 013 122 avec refacturation à BNP PARIBAS conformément à la Fee Letter 2017

## 2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2017	30/06/2016
<b>Impôts courants de l'exercice</b>	<b>(115 896)</b>	<b>(38 003)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(115 896)</b>	<b>(38 003)</b>

## 3.NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30/06/2017

### 3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Prêts et créances</b>	<b>28 763 761 284</b>	<b>28 602 296 945</b>
Comptes ordinaires débiteurs	14 496 786	13 927 522
Comptes à terme et prêts	28 749 264 498	28 588 369 423
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>28 763 761 284</b>	<b>28 602 296 945</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>275 807 863</i>	<i>311 993 907</i>

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes et emprunts</b>	<b>320 000 000</b>	<b>1 970 000 000</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>320 000 000</b>	<b>1 970 000 000</b>
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1)Le taux d'intérêts sur collatéral étant négatif, les intérêts ont été rattachés à l'actif en 2017 comme en 2016 .

### 3.b AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Débiteurs divers</b>	832 357	652 619
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	831 405	652 619
<b>Autres actifs</b>	<b>832 357</b>	<b>652 619</b>
<b>Créditeurs divers</b>	47 179	140 254
<b>Autres Passifs</b>	<b>47 179</b>	<b>140 254</b>

Au 30/06/2017, aucune dette fournisseur ne figurait dans les comptes de la société BNP Paribas Home Loan SFH

### 3.c OPERATIONS SUR TITRES

En euros	30/06/2017	31/12/2016
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Participations</b>	-	-
<i>dont provisions</i>		
<b>Autres titres détenus à long terme</b>		
<i>dont provisions</i>		
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.d COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Produits à recevoir</b>	4 075 064	864 591
<b>Autres comptes de régularisation débiteurs</b>	247 713 964	251 686 849
<i>Charges constatées d'avance</i>	247 713 964	251 686 849
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>251 789 028</b>	<b>252 551 441</b>
<b>Charges à payer</b>	3 031 765	1 284 927
<b>Autres comptes de régularisation créditeurs</b>	58 320 762	57 283 219
<i>produits constatés d'avance</i>	58 320 762	57 283 219
<i>Autres comptes de régularisation</i>	-	-
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>61 352 527</b>	<b>58 568 146</b>

Les comptes de régularisation à l'actif incluent les primes de remboursements restant à étaler sur les obligations zéro coupon pour **203.7 M€** en 2017 (206 M€ en 2016).

### 3.e DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Obligations</b>	28 068 518 629	26 221 437 510
<b>Dettes rattachées</b>	239 557 354	278 699 576
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>28 308 075 983</b>	<b>26 500 137 086</b>

### 3.f DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2017	31/12/2016
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	40 000 000	40 000 000
<b>Dettes rattachées</b>	34 116	36 531
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>40 034 116</b>	<b>40 036 531</b>

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	28 500 000			28 500 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

### 4.b VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en euros	31/12/2016	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2017
<b>Capital</b>	<b>285 000 000</b>	-	-	<b>285 000 000</b>
- Réserve légale	1 019 551	16 666		1 036 216
Report à nouveau	266 452	316 652		583 104
Résultat de l'exercice	333 318	254 788	(333 318)	254 788
<b>Capitaux propres</b>	<b>286 619 321</b>	<b>588 106</b>	<b>(333 318)</b>	<b>286 874 109</b>

### 4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Instruments dérivés de cours de change	240 288 346	240 288 346
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	
<b>Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré</b>	<b>240 288 346</b>	<b>240 288 346</b>

La valorisation nette des swaps au 30/06/2017 est nulle

La PV des issuers swaps avant prise en compte des borrowers swaps sur les émissions est au 30/06/2017 de : 29 106 072

#### 4.d ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En euros	Durée restant à courir				Total
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>					
<i>créances à vue</i>	14 498 029	0	0	0	14 498 029
<i>créances à terme</i>	645 000 000	23 500 000	15 186 956 635	12 618 000 000	28 473 456 635
<hr/>					
<b>RESSOURCES</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	320 000 000	-			320 000 000
<b>dettes représentées par un titre</b>	0	23 500 000	15 186 956 634	12 858 061 995	28 068 518 629
<b>Opérations avec la clientèle</b>					-
<b>dettes subordonnées</b>	-	-	15 000 000	25 000 000	40 000 000



# **BNP PARIBAS HOME LOAN SFH**

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de € 285 000 000

Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS

454 084 211 R.C.S. PARIS

Madame, Monsieur,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité à laquelle la présente attestation est attachée, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Paris, le 18 septembre 2017

Madame Véronique FLOXOLI

Directeur général